

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2024-146

Portant agrément du responsable de la sécurité des pistes

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

*Vu Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2122-24, L. 2131-1 ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 ;*

*Vu le plan de secours de la station ;*

*Vu le dossier justificatif des qualités et compétences de Monsieur Corentin DUVAL ;*

Considérant que le Maire est chargé de la sécurité et de l'organisation des secours sur les pistes de ski ;

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner le ou les agents chargés d'assurer sous sa responsabilité la sécurité et l'organisation des secours sur les pistes de ski ;

Considérant que l'organisation des secours et de la sécurité sur les pistes est assurée par un personnel qualifié.

**ARRETE**

**Article 1 :** Corentin DUVAL est agréé en qualité de responsable de la sécurité et des secours sur les pistes de ski par la commune de Mont-Saxonnex à compter du 21 décembre 2024, notamment pour ce qui relève de la prévention, de la sécurité et des secours sur le domaine de ski.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Corentin DUVAL, il sera suppléé par Hugues DIJOLS.

**Article 3 :** Le responsable de la sécurité des pistes, sous la responsabilité de l'autorité du Maire, sera en charge notamment de l'application des dispositions cet arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et du plan de secours de la station.

**Article 4 :** Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera communiqué :

- À Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ;
- À Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Scionzier.

Fait à Mont-Saxonnex, le 31 décembre 2024

Frédéric CAUL-FUTY

Maire de Mont-Saxonnex

